

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20260223-27DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de BEY sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. ROPY	X			Saint André d'Huiariat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		X	
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER		X			M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)	X			Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	X			Vonnas	S. REVOL	X		
	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVIN	X				A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS	X		
						J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 10/02/2026

Affichage de la convocation : 10/02/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

- Marie-Ange BOST a donné pouvoir à Bruno PELLETIER
- Jean-Louis GIVORD a donné pouvoir à Alain GIVORD

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : ATTRACTIVITE – TOURISME, TRANSITION ECOLOGIQUE, AGRICULTURE ET BIODIVERSITE -
Création d'un contrat de projet biodiversité PCAET**

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-24,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité responsable,

Appusé de réception en préfecture
20223-20250223-27DCC-DE
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Veyle est engagée dans une politique de préservation de la biodiversité et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, inscrite notamment dans son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) arrêté le 26 octobre 2020,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet « eau-biodiversité », largement soutenu par l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée & Corse pour ce programme de 3 ans qui vise à planter des haies bocagères, recréer des mares et restaurer des zones humides, par un travail partenarial notamment avec les communes,

CONSIDERANT que, par ailleurs, la Communauté de Communes est soumise à de nombreuses obligations de compensation et suivis environnementaux découlant des projets d'aménagements des Zones d'Activités Economiques,

CONSIDERANT qu'ainsi il y aurait lieu de créer un contrat de projet de Chargé(e) de mission biodiversité en équivalence au grade de technicien à temps complet (35 heures hebdomadaires), pour une année à compter du recrutement, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans (la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans), afin de mener les 3 missions suivantes :

- Pilotage pour le programme « Eau – biodiversité, Marathon de la biodiversité »
- Appui aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- Coordination des dispositifs réglementaires et suivi des compensations agricoles et environnementales,

CONSIDERANT que ces missions peuvent ouvrir droit à subventions dans le cadre d'appels à projets,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer un contrat de projet de Chargé(e) de mission biodiversité pour exercer les missions suivantes :

- Pilotage pour le programme « Eau – biodiversité, Marathon de la biodiversité »
- Appui aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- Coordination des dispositifs réglementaires et suivi des compensations agricoles et environnementales,

PRECISE que le poste sera à pourvoir à compter du **1^{er} mai 2026** et qu'il sera d'une durée de 1 année à compter de la date effective de recrutement, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des techniciens territoriaux

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

AUTORISE le Président à signer cette délibération, et à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 13.03.2026

Transmis en Préfecture le : 13.03.2026



Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260223-20250223-27DCC-DE
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026